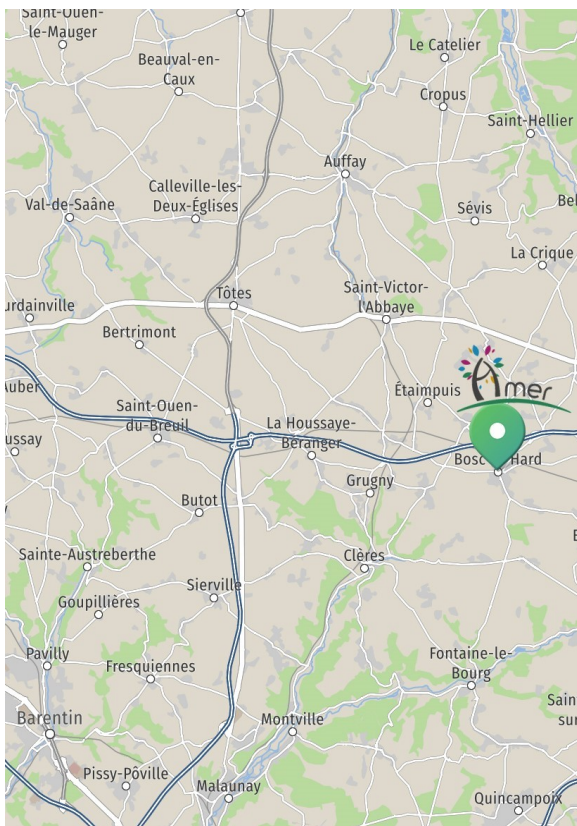


PLAN D'ACCES



Accès

En voiture :

Au départ de Rouen, prendre l'A28, sortie n°12– Le Moulin d'Écales

Au départ de Dieppe, prendre la N27, sortie D353—Auffay

En transport en commun :

Ligne 29 au départ de Rouen terminus Bosc le Hard

COMMENT NOUS CONTACTER

Foyer Les Lauriers

Accueil temporaire

Rue des Forges
76850 BOSC LE HARD

☎ 02.32.93.90.50

✉ foyer.leslauriers@amer-76.fr

🌐 www.amer-76.fr

Référente de l'accueil temporaire :

Mme Karine CARPENTIER,
Responsable de service éducatif



Association Médico - Éducative Rouennaise

Foyer Les Lauriers

Bosc le Hard

Accueil temporaire
Foyer de vie
Foyer d'accueil médicalisé



**L'AMER, mieux qu'hier,
moins bien que demain!**

Un accueil temporaire

Le Foyer les Lauriers dispose de deux places pour accueillir des personnes en hébergement temporaire, au sein du Foyer de vie ou du Foyer d'accueil médicalisé

◆ Pour qui?

Pour toute personne en situation de handicap mental de plus de 35 ans disposant d'une notification d'orientation en **ACCUEIL TEMPORAIRE en Foyer de vie ou en Foyer d'accueil médicalisé** de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

◆ Pourquoi?

* Pour un besoin de répit à l'organisation de vie familiale, sociale et professionnelle des aidants familiaux, pour suppléer momentanément l'accueil de la personne en situation de handicap.

* Pour préparer les transitions entre les différents modes d'accompagnement

* Pour préparer l'orientation vers l'accueil en collectivité.

◆ Comment?

L'accueil peut s'envisager à la journée, en hébergement complet, de manière continue ou séquentielle. Cet accueil ne peut en aucun cas dépasser 90 jours par an.

Votre admission

◆ Notre engagement

« Organiser, adapter autant que faire se peut les conditions d'accueil dans le respect de la personne, de ses habitudes de vie, de son intégrité »

◆ Les critères d'admission

* Avoir une notification CDAPH pour l'accueil temporaire

* Être âgé de plus de 35 ans

* Ne pas nécessiter un équipement et une surveillance médicale constante.

◆ Procédure d'admission

1/ Établir un premier contact avec l'établissement et préciser la demande.

2/ Retirer le dossier d'admission. Envoi postal possible

3/Retourner le dossier dans les meilleurs délais

4/Après validation de la demande, établir le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

◆ A votre arrivée

Un référent vous accueillera, vous renseignera et vous accompagnera durant l'ensemble de votre séjour.

Une visite d'établissement sera organisée

Un planning sera défini avec vous et organisera votre séjour.

Le séjour

◆ Durant votre séjour

* Vous serez accompagné, dans les actes de la vie quotidienne en fonction de vos besoins, par un(e) aide-soignant(e) ou aide médico-psychologique.

* Vous bénéficierez d'activités et d'animations et de l'ensemble des prestations proposées par l'établissement. Nous vous aiderons pour l'organisation de la vie quotidienne.

* Vous bénéficierez d'un accompagnement assuré par l'ensemble des professionnels du foyer :

- Médecin coordonnateur
- Psychologue
- Infirmière
- Aide soignant, Aide médico-psychologique
- Animatrice
- Éducateur sportif
- Lingère, Agent d'entretien

* Chef cuisinier sur place

* Partenariat avec un médecin de la commune

◆ A l'issue de votre séjour

Un bilan de votre séjour sera établi avec votre participation et vous sera remis.